

Fréquentation scolaire régulière

Informations à l'intention des parents et tuteurs



Le saviez-vous ? Si un élève manque ne serait-ce que huit jours par trimestre, à la fin de l'école primaire il aura manqué une année d'instruction.

Pourquoi dois-je envoyer mon enfant à l'école ?

L'instruction en Nouvelle-Galles du Sud est obligatoire. Cela signifie que tous les enfants à partir de six ans jusqu'à l'âge minimum pour quitter l'école sont légalement tenus d'aller à l'école.

À partir de 2010, tous les élèves de Nouvelle-Galles du Sud doivent terminer Year 10. Après Year 10 et jusqu'à l'âge de 17 ans révolus, les élèves doivent :

1. être à l'école ou inscrits pour l'école à domicile, ou
2. suivre un enseignement ou une formation approuvée(e) (TAFE, stage, apprentissage, etc.) ou
3. exercer un emploi rémunéré à plein temps (en moyenne 25 heures par semaine) ou un emploi associant instruction et/ou formation.

Les proviseurs sont légalement chargés de tenir à jour le registre de présence des élèves.

Il incombe également aux proviseurs de décider si la raison donnée pour une absence est justifiée.

C'est pourquoi les proviseurs peuvent demander des certificats médicaux ou d'autre documentation en cas d'absences longues ou fréquentes expliquées par les parents comme étant dues à une maladie.

Si les proviseurs considèrent que l'explication n'est pas satisfaisante, ils enregistrent l'absence comme étant injustifiée.

Il est important de comprendre que le New South Wales Department of Education and Training peut poursuivre les parents (y compris les tuteurs) si des enfants d'âge scolaire obligatoire ont un nombre répété d'absences scolaires injustifiées.

Dois-je envoyer mon enfant à l'école tous les jours ?

OUI. L'une des conditions d'inscription consiste à envoyer votre enfant à l'école tous les jours.

Un nombre réduit d'absences peut être justifié si votre enfant :

- doit se rendre à une cérémonie religieuse particulière ;
- doit répondre à une situation familiale grave et/ou urgente (par ex. des obsèques) ;
- est trop malade pour aller à l'école ou est atteint d'une maladie contagieuse.

L'infestation aux poux peut se produire couramment, en particulier dans les écoles

primaires. Les parents doivent vérifier régulièrement qu'il n'y a pas de poux dans les cheveux de leur enfant, et suivre un traitement lorsqu'ils identifient des lentes ou des poux.

Des informations traduites sur les poux et comment les traiter sont disponibles à l'adresse

<https://www.det.nsw.edu.au/language-support/documents/headlice/infosheet.htm>

D'après les conseils du ministère de la Santé de NSW, il n'est pas nécessaire de renvoyer chez eux des élèves porteurs de poux ni de les exclure de l'école. Les poux ne sont pas une raison valable pour des absences prolongées de l'école.

Pourquoi la fréquentation scolaire régulière est-elle importante ?

Une fréquentation scolaire régulière contribuera à la réussite de votre enfant dans sa vie future.

Fréquenter l'école tous les jours facilite les apprentissages de votre enfant et l'aide à forger et à entretenir des amitiés avec d'autres enfants.

Si votre enfant n'acquiert pas les compétences de base au cours des premières années d'école, il risque d'avoir des difficultés d'apprentissage les années suivantes.

Pourquoi est-il important d'arriver à l'école à l'heure ?

Arriver à l'école et en classe à l'heure :

- permet à votre enfant de ne pas manquer les activités d'apprentissage importantes qui sont prévues en début de matinée, au moment où ils sont le plus alerte
- aide votre enfant à apprendre l'importance de la ponctualité et d'un emploi du temps régulier
- donne à votre enfant le temps de dire bonjour à ses camarades avant le début de la classe et ainsi
- réduit les occasions de perturber la classe.

Tout retard est enregistré comme une absence partielle et doit être expliqué à l'école de la même manière que d'autres formes d'absence.

Que dois-je faire si notre famille part en vacances pendant la période scolaire ?

Les parents et les tuteurs sont encouragés à ne pas retirer leurs enfants de l'école pour des vacances en famille. Il est conseillé aux familles d'organiser leurs vacances durant les vacances scolaires.

Si les vacances de votre famille ont lieu en période scolaire, veuillez en avvertir le proviseur de l'école à l'avance et lui demander une autorisation de congé et/ou d'exemption.

Selon les circonstances et la durée du congé, vous pouvez demander à l'école de vous donner des devoirs que votre enfant pourra faire pendant son absence.

Mon enfant doit-il participer à toutes les activités, y compris l'éducation physique journalière et le sport ?

OUI. Le sport et les autres activités physiques contribuent à maintenir votre enfant en bonne santé. Les enfants sont censés participer à toutes les activités scolaires régulières, y compris le sport.

Ne faites pas manquer l'école à votre enfant pour les raisons suivantes :

- anniversaires ;
- courses ;
- garde d'autres enfants ;
- visites médicales de routine ou soins tels que séance chez le coiffeur ;
- événements familiaux mineurs ;
- grasse matinée.

Les rendez-vous chez le médecin et les autres rendez-vous liés à la santé de votre enfant doivent en principe se dérouler avant ou après l'école ou durant les vacances scolaires.

Que dois-je faire si mon enfant doit manquer l'école ?

Si votre enfant doit être absent de l'école, il est important d'en avvertir l'école et de fournir la raison de son absence. Pour expliquer une absence, les parents et les tuteurs peuvent :

- envoyer un mot, une télécopie ou un courriel à l'école ;
- téléphoner à l'école ; ou
- se rendre à l'école.

Toutes les absences doivent être expliquées à l'école. Des mots d'absence bilingues et des informations complémentaires sur la fréquentation scolaire se trouvent sur le site web du ministère à la rubrique School Attendance (Fréquentation scolaire) à l'adresse :

https://www.det.nsw.edu.au/languagessupport/documents/index_s.htm

Le proviseur de l'école a le droit de mettre en question les demandes d'autorisation d'absence scolaire de la part des parents ou des tuteurs pour leur enfant.

Le proviseur peut également mettre en question une explication concernant l'absence scolaire d'un enfant.

Mon enfant refuse d'aller à l'école. Que dois-je faire ?

Vous devez contacter le proviseur dès que possible pour discuter du problème et demander de l'aide. Le proviseur demandera éventuellement le soutien d'un responsable de liaison scolaire avec les familles ou d'un responsable de liaison avec les élèves aborigènes.

Qui sont les responsables de liaison scolaire avec les familles et les responsables de liaison avec les élèves aborigènes ?

Les responsables de liaison scolaire avec les familles et les responsables de liaison avec les élèves aborigènes ont reçu une formation spéciale pour vous aider en ce qui concerne la fréquentation scolaire de votre enfant.

Ils travaillent avec les communautés scolaires pour encourager tous les élèves à fréquenter l'école régulièrement.

Pour en savoir plus sur le programme de liaison scolaire avec les familles, vous devez vous adresser au directeur du programme au bureau régional du ministère de l'Éducation et de la formation le plus proche de votre domicile. Vous trouverez les numéros de téléphone des personnes à contacter sur le site web à l'adresse :

www.det.nsw.edu.au/contactus/index.htm ou en téléphonant au 131 536.

Avez-vous des problèmes pour faire aller votre enfant à l'école, pour l'une des raisons suivantes ?

- refuse de se lever ;
- refuse de se coucher ;
- ne trouve pas ses vêtements, ses livres, ses devoirs, son sac d'école, etc. ;
- son repas à emporter n'est pas prêt ;
- lent à prendre son petit déjeuner ;
- n'a pas fait ses devoirs ;
- regarde la télévision tard dans la nuit ou au lieu de se préparer pour l'école ;
- contrôle ou exposé à l'école ;
- anniversaires ;
- hurle et ne veut pas vous lâcher.

Voici certaines suggestions basées sur la mise en place d'habitudes régulières :

- fixez une heure pour le lever ;
- fixez une heure pour le coucher ;
- préparez l'uniforme et le sac d'école la veille au soir ;
- préparez le repas la veille au soir ;
- fixez une heure de début et de fin pour le petit déjeuner. Il est important d'établir des habitudes.
- fixez une heure pour les devoirs quotidiens ;
- allumez la télévision pour une période donnée et seulement si c'est approprié ;
- soyez ferme, les enfants doivent aller à l'école ;
- prodiguez beaucoup d'encouragement ;
- soyez ferme, un anniversaire ne veut pas dire des vacances ;
- prévoyez d'arriver à l'école au moment de la sonnerie et partez rapidement. Si vous l'avez organisé au préalable avec l'enseignant, mettez la main de votre enfant dans celle de l'enseignant et partez.

Avez-vous besoin d'un interprète ?

Des services d'interprétation sont fournis dans la mesure du possible à l'intention des parents et des tuteurs qui ne parlent ou ne comprennent pas bien l'anglais et des parents et tuteurs sourds qui utilisent le langage des signes. Pour en savoir plus sur les services d'interprète, contactez votre école ou téléphonez au service d'interprète par téléphone au 131 450 et demandez lui de contacter l'école. Le numéro à appeler est le 131 450. Demandez un interprète dans la langue requise. Ce dernier appellera l'école et restera en ligne pour vous aider durant la conversation. Ce service est gratuit.